

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Joel Chotte

Date: 2026-06-25

Le rapport de l'UDA confirme les éléments déjà confirmés par les études précédentes, a savoir:

- Risque majeur d'assèchement des puits artésiens
- Baisse permanente du niveau de l'eau souterraine
- Affectation des cours d'eau, des sols et des milieux naturels
- Modification de la qualité, de la quantité, de la circulation de l'eau souterraine
- Altération des fonctions des milieux humides naturels (réduction des inondations, filtrage, recharge de la nappe phréatique)
- Perturbation du fonctionnement du bassin artésien
- Érosion, glissements de terrain et inondations
- Affaissement de sols
- Diminution de l'accès à l'eau potable en qualité et en quantité
- Impact sur les habitats des animaux et les poissons
- Problèmes concernant le dénoyage de la nappe phréatique et des conséquences à long terme
- Stabilisation de la nappe phréatique pouvant prendre jusqu'à 25 ans
- Études insuffisantes en ce qui concerne les nuisances du chantier sur les zones humides
- Études insuffisante sur la dégradation des zones de drainage le long de la voie ferrée, du lit des berges, la stabilité des terrains,
- Études insuffisantes sur la pollution potentielle des eaux aussi bien de la nappe phréatique que sa rencontre avec les eaux de ruissellement
- Études insuffisantes sur les conséquences des travaux sur le bassin versant
- Études insuffisantes sur la qualité de l'eau après avoir dénoyé une partie substantielle de la nappe phréatique
- La surveillance des puits n'est pas adéquate. Elle constate, mais ne règle en rien le problème
- Usager des puits municipaux qui concernent 2000 habitants. Loin d'être négligeable, le

problème restera entier tant qu',une étude spécifique sur ces usagers ne sera pas réalisée.

- Zones d'affaissement de terrain non précisées ,

La conclusion qui peut être faite est qu'un grand nombre de sujets n'ont pas donné lieu a des études suffisamment poussées pour avoir connaissance de l'ensemble des risques réellement encourus par la population.

Très inquiétante est la réponse faite par T.C aux interrogations et remarques de l'UDA. Les nombreuses mesures d'atténuation mentionnées par TC ne sont que des constats et non pas des mesures d'atténuation.

Exemple:

Oser offrir 2 litres d'eau par personnes , par jour, pendant 3 jours aux riverains qui n'auront plus accès a l'eau potable en raison de l'assèchement de leur puit artésien, relève de la provocation. Essayez de vivre avec 2litres /jour,,,,,,et pendant seulement 3 jours?

Annoncer que les mouvements de la nappe phréatique seront suivis pendant 2 ans alors que les différentes études sur le sujet mentionnent qu'il faudra entre 15 et 25 ans pour se stabiliser, c'est quasiment de la provocation.

La vulnérabilité des milieux humides n'est pas pris en considération.

Destruction de la foret. Les compensations financières ne portent que sur les surfaces détruites pour la réalisation des travaux, mais pas sur les pertes liées a l'abaissement de la nappe phréatique.

T.C s'engage a tendre public les rapports et compte rendus de suivis .ca n'est certainement pas cela qui va résoudre les problèmes non solutionnés, voir non identifiés.

Conclusion

Contrairement aux conclusions mentionnées par l'UDA, les incertitudes sont trop nombreuses et aux conséquences trop graves pour pouvoir affirmer que le dossier est viable. Si les problèmes techniques ne concernaient que quelques points, les dossier serait gérable, mais il y a trop de thèmes ou les risques et les inconnues sont trop graves pour aller de l'avant avec un dossier mal ficelé.

Problème majeur que les études ne montrent pas: La population des 3 villes concernées par le projet n'en veut pas a 77%